

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



# DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019  
L'Officiel n° 09  
Du 18 Octobre 2018

# L'OFFICIEL

# 11



## LES VALEURS DU FOOTBALL

**P**

### PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau

**R**

### RESPECT

Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement

**Ê**

### ENGAGEMENT

Engagement  
du corps et du cœur

**T**

### TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes

**S**

### SOLIDARITÉ

Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

# NOS PARTENAIRES



PRÉFET  
DE L'AUDE



## **COMITE DE DIRECTION**

**BO N° 09 du 18 octobre 2018**

Président : M LACOUR

Présents Mme ROYER- Mrs AKLI - BERTI –GIBERT - JORGE - MANI- PETROSINO - PITIE - VALET–ZAMO

Assiste à la réunion : M. ROQUE

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs BONHOMME- BONNET –BOUDET– BOUSQUET – BOUTIE - DRIF-GERARD– GRILLE- ROGER- RONTES – BEAUBOIS–TRASTET- DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° 08 du 11 octobre 2018

## **SOLIDARITE INONDATION**

Suite aux intempéries qui se sont abattus dans la nuit du 14 au 15 octobre 2018 sur le département de l'Aude, 126 communes sont déclarées sinistrées à ce jour.

Le Président du district, les membres du comité de direction, les Présidents et membres de commissions, le personnel administratif et technique adresse à l'ensemble des sinistrés tout leur soutien. Ils présentent leurs biens sincères condoléances aux familles ayant perdu des proches à l'occasion des inondations qui se sont déroulées dans le département.

## **OPERATION FOOTBALL SOLIDAIRE**

Une opération foot solidaire a été mise en action par le district de l'Aude de football, relayée par la fédération et les ligues de football.

Voir sur le site les modalités de soutien à l'égard des clubs et licenciés sinistrés.

Les chèques peuvent être adressés au district et seront déposés sur un compte ouvert à cet effet.

Pour ceux qui veulent faire un don en matériel, le district ne possédant pas de local, il est demandé de mentionner une adresse où le don pourra être récupéré.

Un formidable élan de solidarité est entrain de se développer pour les sinistrés audois.

## **REPORT DE RENCONTRES TOUTES CATEGORIES**

En raison des événements dramatiques survenus dans le département les rencontres toutes catégories du WE des 20 et 21 Octobre sont reportées.

**TIRAGE AU SORT DES COUPES D'OCCITANIE - LOPEZ et FAVRE**

Le tirage au sort des catégories suivantes :

- 4<sup>er</sup> tour de la coupe d'Occitanie -
- 4<sup>ème</sup> tour de la coupe Lopez
- 3<sup>ème</sup> tour de la coupe Favre,

A eu lieu au district de l'Aude le 18 Octobre 2018 à 18 heures 30.

Lire les rencontres en rubrique concernée.

**A L'ATTENTION DES CLUBS**Tournoi de Pâques

Saint Léonard de Noblat 87 – lire en rubrique concernée

**COURRIERS DIVERS**Fédération Française de Football.Opération minibus

Prolongation de l'opération « mini bus » de la fédération française de football et de l'offre promotionnelle. Le dossier est transmis à tous les clubs.

**Le Président**

**COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS****BO N° 09 DU 18/10/2018**

Présents : Mrs VALET - LOPEZ – RONTES – GRILLE- DRIF

**RAZES OL / MAS STES PUELLES  
U13 N2 poule A du 13/10/18**

Vu la programmation de la rencontre

Vu Le courriel du club du Razès OL

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du Razès OL n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

**Donne match perdu par forfait à l'équipe du Razès OL**

**Razès OL 00 (-1pt) / Mas Stes Puelles -03 (3pts)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**RAZES OL / SPARTAK DU LAUQUET  
U13 N2 poule A du 13/10/18**

Vu la programmation de la rencontre

Vu Le courriel du club du Razès Ol

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du Razès Ol n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

**Donne match perdu par forfait à l'équipe du Razès Ol**

**Razès Ol 00 (-1pt) / Spartak du Lauquet -03 (3pts)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**CHALABRE / EC COURSAN**  
**U15 Coupe District du 13/10/18**

Vu la programmation de la rencontre

Vu Le courriel du club de l'EC Coursan

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de l'EC Coursan n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de l'EC Coursan**

**L'équipe de Chalabre est qualifiée pour le prochain tour**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**UFC NARBONNAIS / LUC-MOUSSAN FC**  
**Coupe Féminine A8 du District du 07/10/18**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de Luc / Moussan

Les réserves ainsi formulées sont recevables.

Considérant l'article 89 délai de qualification. Le joueur amateur est qualifié quatre jours francs après la date d'enregistrement de sa licence.

Après vérification et contrôle

Considérant que La joueuse MAKRAN Kamar Licence N° 2548248351a été enregistrée le 03/10/2018.

Considérant que la joueuse a participé à la rencontre et que le délai de qualification des quatre jours francs n'a pas été respecté

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par pénalité au club de l'UFC Narbonne**

**Le club de Luc-Moussan est qualifié pour le prochain tour**

**Les droits de confirmations sont à la charge du club de l'UFC Narbonne**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**CARCASSONNE FEM / LUC FC**  
**CHU14F-16F poule unique District du 13/10/18**

Vu la programmation de la rencontre

Vu Le courriel du club de Luc FC

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Luc n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de LUC**

**Carcassonne FEM -03 (3pts) / Luc -00 (-1pt)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**MJC GRUISSAN / CARCASSONNE FEM**  
**CHU10F-13F poule B du 13/10/18**

Vu la feuille de match

Vu Le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Carcassonne FEM n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Carcassonne FEM**

**MJC Gruissan -03 (3pts) / Carcassonne FEM -00 (-1pt)**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club de Carcassonne FEM**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**FC CORBIERES MEDIT / FU NARBONNE  
ChU15 poule E du 06/10/18**

Vu la feuille de match

Vu les réclamations déposées et confirmées par le club du FUN Narbonne

Considérant l'article 89, délai de qualification. Le joueur amateur est qualifié quatre jours francs après la date d'enregistrement de sa licence.

Après vérification et contrôle

Tous les joueurs de l'équipe du FC Corbières Médit qui ont participé à la rencontre étaient qualifiés pour cette rencontre. Le dernier joueur saisi et validé l'a été à la date du 19 septembre 2018

**Jugeant en premier ressort**

**Confirme le résultat acquis sur le terrain.**

**Les droits de confirmations sont à la charge du club du FU Narbonne**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.



**COMMISSION DES ARBITRES**

PV N° 09 du 18 octobre 2018

Bureau de CDA

Président: M. DURANTE MALVY, Fabien

Présents : Ms. Joseph JORGE- Grégory VILAIN- Jean-Pierre ZAMO

**GESTION D'UNE RENCONTRE**

Dans la gestion dominicale d'une rencontre et afin de palier à certains impératifs de dernières minutes (crevaisons, accident, panne, etc...) si le règlement préconise aux arbitres d'être présents au stade au moins une heure avant le début de la rencontre, au regard de certains cas intervenus depuis le début de la saison, il serait souhaitable que chaque arbitre prenne un laps de temps suffisant, à savoir prévoir un délai de route assez large.

**SOLIDARITE INONDATION**

Suite aux intempéries qui se sont abattus dans la nuit du 14 au 15 octobre 2018 sur le département de l'Aude, 126 communes sont déclarées sinistrées à ce jour. Malheureusement parmi les innombrables familles touchées par cette catastrophe, la CDA de l'Aude dénombre 3 arbitres sinistrés connus à ce jour qui ont tout perdu, deux à Villegailhenc, un à Puichéric.

Dans l'immédiat et ce en raison des difficultés de circulation des appels téléphoniques de soutien ont été passés et certains ont reçu une aide ponctuelle de collègues pour déblayer.

Il est prévu dans le week-end du 20 et 21 octobre 2018 des aides plus ciblées afin que chacun puisse retrouver une autonomie partielle.

D'ores et déjà, le collectif arbitre adresse à l'ensemble des sinistrés tout son soutien et ses sincères condoléances pour les familles endeuillées.

**Le Président de la Commission**

**COMMISSION SENIORS**

PV N° 09 du 18 octobre 2018

Présent : M BOUSQUET

**CHAMPIONNAT**

Suite aux événements dramatiques de cette semaine, la journée de championnat prévue les 20 et 21 octobre 2018 est reportée au 01<sup>er</sup> novembre 2018.

**TIRAGE DES COUPES**

Présents : Mme ROYER - Ms BOUSQUET- LACOUR- PETROSINO- VALET- GIBERT- AKLI – MANI  
- PITIE - TISSEYRE

Club présent : PEXIORA

Les matchs se joueront le 28/10/2018 à 14h30

**COUPE OCCITANIE 4<sup>E</sup> TOUR**

ALARIC- STE EULALIE

GRUISSAN – NARBONNE UFC

CO CASTELNAUDARY – UF LEZIGNAN

**COUPE LOPEZ 4<sup>E</sup> TOUR (1/16eme)**

BRAM - FU NARBONNE

CONQUES – RAZES OL

ALZONNE–CUXAC D AUDE

PEZENS–HAUT MINERVOIS

US MINERVOIS – VILLEDUBERT

FC BRIOLET – FA CARCASSONNE le 01/11/2018 à 14h30

COURSAN EC – FC CORBIERES MED

**COUPE FAVRE 3<sup>E</sup> TOUR**

SOUILHE – BAGES

OZANAM – CAUX SAUZENS

ST NAZAIRE - US MONTAGNE NOIRE

PEXIORA – SALLES SUR L'HERS

LIMOUX P- BELPECH

SAISSAC CAB – TRAPEL P

MOUSSAN - VILLASAVARY

VENTENAC – MALEPERE

Exempt : NAUROUZE LABASTIDE

**Le président de la commission**

## COMMISSION TECHNIQUE

BO N°9 du 18 octobre 2018

## PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL

## Détection U15 – joueurs nés en 2004

## SECTEUR OUEST

La Commission a organisé la détection du secteur Ouest des U15 le Mercredi 10 octobre 2018  
Au Stade Municipal de VILLEGLY.

Les joueurs dont les noms suivent ont pris part à cette détection :

- **FA Carcassonne** : AÏT OUARET Yassim – DE LANGLE Ewen – FLAMANT Enzo – ATRous Yanis CORONAS Thomas – EL MOUTAOUAKIL Yanis – LAKHDAR Karim – BARRY Alpha.
- **GF Piège-Lauragais-Malepère** : WIRTZLER Bastien – AZOUZ Yanis – RASO Mathéo – BAC Théo – RASTOUIL Damien – GALGAN Fabien – CARUANA Léo - HARRANT Nicolas.
- **ENTENTE LES 3S** : ECK Néo.
- **CO Castelnaudary** : FROHLIG Mathias – CHEDEME Thibault – ESPINASSE Jules – BELMAS Dorian – BEHLOUDI Enzo – RAYNIER Nicolas – CALISSE Clément – MENDES Adrien – THURIES Pierre – LUKASIEWICZ Martin – GUSOTHEIN Mathis – DARRAZ Yoni - RAHMSTORF Enzo – BUSTOS Justin – WILLOT Aymeric – BUSTOS Gabin – ECK Tony – BARDOU Bastien – AZZOUZI Eloi.
- **US Congues** : DORS Tom – CHERRIER Arthur – CLERGUE LAPEYRE Lilian - PHILIPOT Enzo.
- **Entente Grand Malepère** : TAHON Clément – EL HADDOUTI Youssef – SEFSAF Noah – LE BRUN Gino – SOLER Axel – HATIN Timotée – ZAPATA Bryan – BOUJANI Vincent.
- **GFC** : FERRE Ryan.
- **Quillan FAHVA** : ARNIJAS Logan – DEXPORT Lukas – DEXPORT Mathias – EZZINE Slimman – MATHIEU Lucas.

L'encadrement technique était assuré par Messieurs ROQUE (CDFA), ESCALIER, GINE, MARTINEZ, PEREZ, REFFLE, ROGER (membres de la Commission).



Détection U15 – Convocation à la finale départementale

Suite aux détections de secteurs du 03/10 (secteur Est) et du 10/10 (secteur Ouest), et suite au report de cette finale départementale, les joueurs dont les noms suivent sont re-convoqués pour prendre part à cette action de détection qui aura lieu le

**MARDI 23 OCTOBRE 2018**

**Au Stade Jean-François Daré de Grèzes Herminis à Carcassonne**

*(Château de Grèzes – Grèzes Herminis – CARCASSONNE)*

La liste des joueurs convoqués :

- **FA Carcassonne** : AÏT OUARET Yassim – ATROUS Yanis – BERTRAND Yaël – CORONAS Thomas – EL MOUTAOUAKIL Yanis – LAKHDAR Karim – SAFORCADA Valentin – BARRY Alpha.
- **GF Piège-Lauragais-Malepère** : AZOUZ Yanis – RASTOUIL Damien.
- **ENTENTE LES 3S** : ECK Néo.
- **CO Castelnaudary** : FROHLIG Mathias – CHEDEME Thibaud – ESPINASSE Jules – BELMAS Dorian – BEHLOUDI MALSAN Enzo – RAYNIER Nicolas – CALISSE Clément - GUSOTHEIN Mathis – DARRAZ Yoni - RAHMSTORF Enzo – BUSTOS Justin – WILLOT Aymeric – BUSTOS Gabin – ECK Tony – BARDOU Bastien.
- **US Conques** : DORS Tom
- **Entente Grand Malepère** : TAHON Clément – EL HADDOUTI Youssef.
- **GFC** : FERRE Ryan – IORDANOFF Raphaël – SIMONEK Néo.
- **FC Corbières Méditerranée** : DE LA INCARNATION Olivier – DORE Tudy – PAPPALARDO Cody.
- **FU Narbonne** : MASOBE Jean-Pierre – JORFS Loubens – BELKAID Lyes – COLIN Mathis JEAN Tom – GIMENEZ Maxim – AKESSE Michel – SAIDI Kylian.



## FORMATION DES EDUCATEURS

### Module U7 – Module U13

Suite aux mauvaises conditions climatiques, les modules U7 (le 20/10 à Bram) et U13 (les 19,20 et 21/10/2018 à Villepinte) sont **ANNULES**.

### Module U17/U19

Le District de l'Aude et la Ligue de football d'Occitanie organiseront une session de formation du Module U17/U19 :

- Bram - Maison des Associations de (Stade des Pyrénées) :
  - o le jeudi 25 octobre 2018 de 8h30-12h30 et de 13h30-17h30
  - o le vendredi 26 octobre de 8h30-12h30 et de 13h30-17h30.

Nous souhaitons vivement que le plus grand nombre de responsables d'équipes les suivent.

Nous vous rappelons que la volonté de la Direction Technique Nationale et du District de l'Aude de Football aient d'avoir un éducateur par équipe engagée.

**RAPPEL** : les inscriptions se font sur le [site internet du District](#).

Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Trois types de bons de formation sont disponibles en libre téléchargement ci-dessous :

#### **BON FORMATION ARBITRES**

D'un montant de 25 € utilisable dans le cadre d'une formation initiale d'arbitre dans toutes les Ligues et Districts dispensant cette formation et dans la limite d'un bon par an et par stagiaire.

#### **BON FORMATION DIRIGEANTS**

D'un montant de 25 € utilisables pour tous modules du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants.

#### **BON FORMATION EDUCATEURS**

D'un montant de 25 € utilisables dans la limite de deux bons par personne et par saison (un bon maximum par module) pour tous modules de 16h ou moins, des CFF1 à 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations de recyclages de niveau 3 et 4.

PROGAMME Héritage 2019  
25€  
BON FORMATION EDUCATEURS

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
Club: \_\_\_\_\_  
N° Licence: \_\_\_\_\_  
Formation: \_\_\_\_\_  
Dates: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu: \_\_\_\_\_

Signature Stagiaire  OU Tampon Club  Tampon Ligue

La Commission

**COMMISSION DES JEUNES A 11**

BO N°9 du 18 octobre 2018

➤ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

Présents : Ms. MANI – AKLI.

Excusé : M BONNET

**REPROGRAMMATION RENCONTRES**

Championnat : La commission reprogramme toutes les rencontres des 19 et 20 octobre 2018 au week-end du 27 et 28 octobre 2018.

Coupe : Toutes les rencontres de coupe de l'Aude prévues sont programmées le jeudi 01<sup>e</sup> novembre 2018.

Les clubs désirant jouer le mercredi 31 octobre 2018 doivent avoir l'accord du club adverse et informer le secrétariat avant le jeudi 25 octobre.

**RECTIFICATIF**

Suite à une erreur de saisie de la commission le club du Pays Basse Ariège 2 est rétabli dans ses droits (**remboursement de l'amende de 95€**).

**AMENDES DIVERSES****Forfait Coupe U15**

**Amende COURSAN EC 105 €**

**Championnat**

Rencontre U17 poule D FU NARBONNE 2 / TRAPEL PENNAUTIER 1

- 1) **Amende de 16 € pour absence de dirigeant pour les deux clubs**
- 2) **Amende de 16 € pour absence de numéro de licence ou CI pour les arbitres assistants pour les deux clubs**
- 3) **FMI non établie. Le club a utilisé une feuille de match papier celle-ci étant arrivée hors délai. Amende au club du FU NARBONNE de 42€**

**Total amende : FU NARBONNE 74€  
TRAPEL PENNAUTIER 32€**

La Commission

**COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION**

BO N°9 du 18 octobre 2018

**Présents** : M. PITIE – ROQUE – MICHEAU --TISSEYRE- MONIER-DE GILIBERT –  
ROQUE – MICHEAU-Mme THOMAS-CARON

**Excusé** : M. BOUDET- BONHOMME

**ABSENCE DE FEUILLE DE MATCH ET**

La commission demande aux clubs de renvoyer très rapidement au district les feuilles de matchs suivantes :

U13 N1 D	Journée 1 du 22/09/2018	CUXAC D AUDE
U13 N1 C	Journée 4 du 13/10/2018	ST MARCEL/MOUSSAN
U13 N2 B-D	Journée 1 du 22/09/2018	CLAPE COURSAN EC 2
U13 N2 C	Journée 3 du 06/10/2018	ST MARCEL/MOUSSAN

**REPROGRAMMATION**

U13 N2 A SPARTAK DU LAUQUET – MAS STES PUELLES 2 le 27/10/2018

**TIRAGE COUPE U13**

Le tirage du 1<sup>e</sup> tour de la coupe U13 aura lieu le jeudi 25 octobre 2018 à 19h au District de l'Aude.

Le Président de la  
Commission  
Gérard PITIE





**COMMISSION DES FEMININES**

PV N° 09 du 18 octobre 2018

Présidente Mme ROYER

Présents : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien-

**CHAMPIONNAT FEMININES A 8  
REPROGRAMMATION**

Les journées du 20 et 21 octobre sont reportées le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018 à 10h.

Les clubs désirant jouer avant doivent faire parvenir leur accord commun au district avant le mardi 23 octobre 2018 15h.

**RAPPEL ENGAGEMENT COUPE A 11**

**Engagement pour la coupe à 11 jusqu'au 21/10/2018 (entente entre 2 clubs à 8 possible)**

La Présidente de la Commission